

La cyberintimidation... ça peut être un crime!

Un ado peut être accusé d'un crime à partir de l'âge de 12 ans.

Quand une personne est accusée d'un crime, la police pourrait vouloir la rencontrer, elle pourrait avoir un procès et elle pourrait faire face à des conséquences. Ex : travaux communautaires, médiation avec la personne victime, interdiction d'utiliser son cell, rencontres avec des intervenants.

Voici différents crimes en lien avec la cyberintimidation.

Harcèlement

C'est du harcèlement lorsqu'une personne a peur pour sa sécurité ou celle d'un proche.

Les comportements suivants peuvent être du harcèlement criminel :

- communiquer à plusieurs reprises avec la personne ou l'un de ses proches,
- se comporter d'une façon menaçante à l'égard de la personne ou de l'un de ses proches.



Communications harcelantes

Communiquer avec une autre personne dans le but de la harceler.

Pour que ce soit un crime, il faut des appels à répétition ou nombreuses communications par texto, courriel ou messages via Internet.



Menaces

Menacer de tuer ou blesser une personne ou son animal.
Ex : « Je vais te casser la gueule! ».

Menacer de brûler, détruire ou endommager des objets.
Ex : « Je vais venir brûler tes affaires! ».

Extorsion

Forcer une personne à agir dans le but d'obtenir quelque chose, mais à l'aide de menaces, d'accusations ou de violence.

Ex : « Envoie-moi d'autres photos intimes de toi sinon j'envoie celles que j'ai déjà à tes parents ».



Publication d'images intimes

Partager une photo ou une vidéo intime sans le consentement de la personne dessus, peu importe son âge.

Une photo ou une vidéo intime, c'est une image où l'on voit :

- les parties génitales, les seins ou les fesses d'une personne,
- une activité sexuelle explicite.

Pornographie juvénile

C'est quand un enfant ou un adolescent est sur une photo ou une vidéo intime.

C'est alors interdit de regarder ces images, d'en avoir dans son ordinateur ou son cell ou d'en envoyer à d'autres.